

Reçue le :

Cachet SEVE

Cadre réservé à l'administration

Réponse de SEVE le :

Cadre réservé à l'administration

ASSOCIATION **SAINT ELOI VIVRE ENSEMBLE****DEMANDE DE LOCATION - SALLE CONVIVIALE****Renseignements**

<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame		<input type="checkbox"/> ENTREPRISE ou <input type="checkbox"/> ASSOCIATION
NOM		NOM
PRENOM		NOM DU PRESIDENT OU DU REFERENT
ADRESSE		
CODE POSTAL		VILLE
TEL FIXE		
TEL MOBILE		EMAIL

Motif précis de la demande / type de manifestation :

.....

Nombre de participants attendus :**Dates souhaitées :** 1^{er} choix : 2^{ème} choix : 3^{ème} choix :**Formule souhaitée :** 1 2 3

Salle conviviale intégrale		
Salle conviviale partielle Δ ne permet pas l'accès au local technique.		
Office (cuisine équipée, sans couvert, ni ustensiles)		
Local technique (seulement avec salle intégrale)	X	X
Vidéo projecteur		
Sonorisation		

Conformément au Règlement Intérieur de la location de la salle conviviale de la Maison de Quartier SEVE, le demandeur recevra une réponse dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de remise du présent document (date mentionnée ci-dessus).

Je soussigné(e),, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et certifie avoir pris connaissance des modalités de traitement de ma demande. J'autorise la Maison de Quartier SEVE à utiliser mes données personnelles pour me recontacter en cas de problème ou autre situation.

Fait à, le Signature

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation de données collectées par la Maison de Quartier SEVE, veuillez consulter notre **Politique de confidentialité** ou venir nous contacter.



Pièces à fournir pour **confirmer la réservation** avant le :

(1 mois après réponse positive)

- Visite des locaux : le
- Arrhes (30 % du total dû) de :..... € le :.....
- Justificatif de domicile (ou siège social) du loueur
- Chèque caution (non-encaissé) 1000 € à l'ordre de S.E.V.E.
- Chèque caution (non-encaissé) 200 € à l'ordre de S.E.V.E.
- Attestation d'assurance au nom du loueur (**mentionnant la date et l'adresse de la Maison de Quartier**)
- (Attestation sur l'honneur – si payeur et/ou caution différent du loueur)

1 mois avant la date de la location : obligatoire pour validation du dossier de location

- solde du règlement de :€ (**encaissé au plus tard 30 jours avant la location**)
- contrat de location signé avec SEVE
- prise de rendez-vous des états lieux